

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur André VITAL
Fonctionnaire délégué
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 12/pfd/179373
N/Réf : AVL/KD/MSJ-5.2/s.406
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Rue Sainte Marie - placement de sculptures.

En réponse à votre lettre du 17 janvier 2007, en référence, réceptionnée le 22 janvier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 7 février 2007, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les **remarques** suivantes.

La demande vise l'installation d'une œuvre d'art dans l'espace public, plus précisément dans la rue Sainte Marie qui se situe dans la zone de protection de la maison communale.

Le dossier s'accompagne d'une note d'intention de l'artiste (Georg Hüter) ainsi que différentes photographies illustrant les éléments qui composent cette installation. Aucune vue d'ensemble ni des environs n'est toutefois jointe au dossier.

Le projet consiste en l'installation de quatre stèles en basalte d'une longueur variant de 2,45 à 3,15m. La première (sculpture 1) serait posée verticalement sur un socle à l'extrémité de la rue Sainte Marie, à l'angle de la rue Comte de Flandre, et face à la maison communale. Les autres (sculptures I, II et III) seraient regroupées et couchées à l'horizontale, à l'extrémité opposée de la rue Sainte Marie, face au canal. La face extérieure des blocs de pierre est laissée brute de taille alors que la face intérieure est polie.

De manière générale, si la CRMS encourage l'installation d'œuvres d'art dans l'espace public, elle plaide pour que ces interventions soient mises en relation avec le contexte urbain environnant. Dans le cas présent, et en l'absence d'informations à ce sujet, la CRMS suppose que le choix de l'œuvre en question résulte d'un concours d'artistes (organisé par la Commune?) mais ignore si le règlement imposait la prise en considération du contexte environnant du Vieux Molenbeek.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke).